

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025**  
**DELIBERATION N°17/03/2025-53**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le  
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en  
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation  
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.  
Votants : 25

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,  
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,  
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

**Absents excusés :**

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025**  
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **19 MARS 2025**  
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°11  
PLATRERIE – PEINTURE – PLAFOND - CARRELAGE FAÏENCE : AVENANT N°3**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAS**

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la crèche, le lot N°11 a été attribué à l'entreprise SAS DELPON (15000 AURILLAC) pour un montant de 345 526,00 € H.T.

Pour rappel, un avenant N° 2 a porté le montant du marché à 321 675,68 € H.T.

Des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires suite à des adaptations techniques :

- Vernis complémentaire sur panneaux bois (mur courbe)
- Le remplacement de la laine de roche par de la laine de verre

Ces différentes prestations engendrent une plus-value de 2 214,25 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 323 889,93 € H.T.

La Commission des marchés publics, réunie le Lundi 10 Mars 2025, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

**- APPROUVE l'avenant N°3 du lot N°11 Plâtrerie – Peinture – Plafond -Carrelage Faïence relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise SAS Delpon pour un montant en plus-value de 2 214,25 € H.T.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,



Florie PAROU

**AVENANT N°3**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Saint-Flour  
Hôtel de ville  
1 place d'Armes – BP36  
15100 SAINT FLOUR Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

SAS DELPON  
5 Avenue du Garric  
15000 AURILLAC

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Construction d'une crèche collective de 48 places  
Lot N°11 : Plâtrerie – Peinture – Plafond -Carrelage Faïence**

Date de la notification du marché public : **13 octobre 2023**

Date de fin d'exécution du marché public : **7 avril 2025**

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 345 526, 00 €
- Montant TTC : 414 631,20 €

Montant du marché public après avenant N°2 :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 321 675,68 €**
- **Montant TTC : 386 010,81 €**

**D - Objet de l'avenant.**

Le présent avenant a pour objet l'intégration de prestations complémentaires.

**Selon Ordre de Service N°5 en date du 3 février 2025**

**Selon devis N° 25010013 en date du 21 janvier 2025 – Partie extension**

- Montant H.T. : 2 214,25 €

Vernis complémentaire sur panneaux bois (mur courbe) pour la durabilité et facilité d'entretien

**Selon devis N° 25020002 en date du 3 février 2025 – Partie extension**

- Montant H.T. : 1 921,00 €

Laine de verre ép.200

- Montant H.T. : - 1 921,00 €

Laine de roche ép. 60

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON  OUI


Montant de l'avenant N°3:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 214,25 €
- Montant TTC : 2 657,10 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 323 889,93 €
- Montant TTC : 388 667,91 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DELPON David, Directeur	Aurillac, le 18/03/2025	 <b>S.A.S. DELPON</b> Plâtrerie - Peinture ZAC de Borodel - 15000 AURILLAC Tél. 04 71 46 32 03 - Fax 04 71 46 40 17

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (**

A Saint-Flour, le **25 MARS 2025**

Signature

Le maire,



Philippe DELORT

## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mercredi 19 mars 2025 10:46  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-53

### **'.: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-53, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250319-17-03-2025-53-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 17-03-2025-53

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.11 : Plâtrerie - Peinture - Plafond - Carrelage  
faïence : Avenant N.3

Date de décision : 19/03/2025

Date de transmission : 19/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

Avenant

## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mardi 25 mars 2025 14:29  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-53

### ***'.: Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-53, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250325-17-03-2025-53-CC.

**Informations sur l'acte**

Numero : 17-03-2025-53

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.11 : Plâtrerie - Peinture - Plafond - Carrelage  
faïence : Avenant N.3

Date de décision : 25/03/2025

Date de transmission : 25/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>